

2026_D_01

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-six, le quatre février, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2026_D_01

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 11

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. : M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. : M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Jean-Marc DUVAL, Membre titulaire

Représentants de la Ville de Dinard : M. Christian FONTAINE, Membre titulaire
M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Michel PENHOÛËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également : M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés M. Christophe FAMBON, Membre titulaire SMEB ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Membre titulaire SMEB ; M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant SIERG ; Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant SMEB.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le projet de débat d'orientation budgétaire est joint à la présente

Il est présenté en séance.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

⇒ **De Prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2026 tel que présenté.**

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Jean-François RICHEUX.**



Handwritten signature of Jean-François Richeux

Affiché le **11 FEV. 2026**

2026_D_02

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-six, le quatre février, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2026_D_02

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 11

Membres présents :

<u>Représentants du S.M.E.B. :</u>	M. Jean-Francis RICHEUX, Membre titulaire M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
<u>Représentants du S.I.E.R.G. :</u>	M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire M. Daniel LEROY, Membre titulaire M. Jean-Marc DUVAL, Membre titulaire
<u>Représentants de la Ville de Dinard :</u>	M. Christian FONTAINE, Membre titulaire M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire
<u>Représentant de la Ville de St Lunaire :</u>	M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire
<u>Représentants de St Malo Agglomération :</u>	M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire
<u>Y assistaient également :</u>	M. Franck-Olivier HENRY, Directeur Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative
<u>Secrétaire de séance :</u>	M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés M. Christophe FAMBON, Membre titulaire SMEB ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Membre titulaire SMEB ; M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant SIERG ; Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant SMEB.

CONVENTION EPSM/SMA PILOTE DE TRAITEMENT DE REGENERATION DES EAUX USEES

Dans le cadre de la mise en œuvre du pilote de régénération sur le site de la station d'épuration de Saint-Malo à l'été 2026, il va être nécessaire de signer une convention avec Saint-Malo Agglomération et peut-être son délégataire.

La délibération du 15 juin 2022 donne délégation d'attribution au Président pour signer une telle convention.


Les DDTM attendent, par ailleurs, un porter à connaissance cosigné des deux maîtres d'ouvrage Eau du Pays de Saint-Malo et Saint-Malo Agglomération.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'autoriser Le Président ou son Vice-Président délégué à signer le porter à connaissance visé ci-dessus permettant la mise en œuvre du pilote de traitement de régénération sur le site de la station d'épuration de Saint-Malo.**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-François RICHEUX.



2 Impasse
de la Haute
CS 20712
35419 ST MALO
CEDEX
(SMPEPCE)

Jean-François Richeux

Affiché le **11 FEV. 2026**

2026_D_03

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-six, le quatre février, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2026_D_03

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 11

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. : M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. : M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Daniel LEROY, Membre titulaire
M. Jean-Marc DUVAL, Membre titulaire

Représentants de la Ville de Dinard : M. Christian FONTAINE, Membre titulaire
M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également : M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc OHIER

Absents excusés M. Christophe FAMBON, Membre titulaire SMEB ; Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire SMEB ; M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant SIERG ; Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant SMEB.

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REHABILITATION
DES BARRAGES – PROGRAMME 2023 – LOT N°1 – BARRAGES DE PONT-AVET, BOIS-
JOLI, LANDAL ET BEAUFORT**

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 15/06/2022 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu la délibération 2024_D_52 du Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo du 12 décembre 2024 portant attribution du marché de travaux de réhabilitation et d'entretien des barrages – programme 2023 – Lot n°1 – barrages de Pont-Avet, Bois-Joli, Landal et Beaufort à l'entreprise ROC Confortation pour un montant de 333 014,21 €HT,

Le projet d'avenant n°1 a pour objet :

Barrage de Landal :

- ⇒ La pose d'un portillon : 1 310,35 €HT
- ⇒ L'allongement de la parcelle implantée sur le barrage de Landal : 5 759,35 €HT ;
- ⇒ La pose d'un dispositif de mesure du débit réservé sur le barrage de Landal : 1 402,13 €HT ;

Barrage de Pont-Avet :

- ⇒ La pose d'une passerelle : 5 291,51 €HT ;
- ⇒ La pose d'un fissuromètre : 153,55 €HT ;

Barrage de Beaufort :

- ⇒ La réalisation d'un enclos sécurisé sur l'échelle d'accès aux équipements de mesures des débits au Pont-Menet : 5 625,66 €HT

Barrage de Bois-Joli :

- ⇒ La pose de tôles en inox para-embâcles pour la protection des reprises de joints inter-plots : 7 472,12 €HT.

Ainsi, le montant de l'avenant n°1 s'élèverait à 27 014,67 €HT (+8,1 %).

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ De valider l'avenant n°1 au marché de travaux pour la réhabilitation et d'entretien des barrages – programme 2023 – Lot n°1 – barrages de Pont-Avet, Bois-Joli, Landal et Beaufort – attribué à l'entreprise Roc Confortation pour un montant de 27 014,67 €HT portant ainsi le montant du marché de 333 014,21 €HT à 360 028,94 €HT ;
- ⇒ D'autoriser Le Président ou son Vice-Président délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-François RICHEUX.

Affiché le 11 FEV. 2026

